



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



14167421



- 1 SEP. 2014

Greffe

N° d'entreprise : 0460.651.416

Dénomination

(en entier) : **RECYTEX EUROPE**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : rue de la Barrière 40 - 4100 SERAING

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Démission

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE TENUE AU SIEGE SOCIAL, LE 02.05.2014.

I. COMPOSITION DU BUREAU

La séance est ouverte à 11 h., sous la présidence de Madame Geneviève POTGENS, Administrateur.

Le Président désigne Monsieur Pierre POTGENS en qualité de Secrétaire.

II. COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Sont présents ou représentés les actionnaires dont le nom, prénom et adresse, ou la dénomination et le siège social, ainsi que le nombre de parts sociales et le nombre de voix dont chacun dispose, sont mentionnés dans la liste des présences annexée au présent procès-verbal. La liste des présences est clôturée et signée par les membres du bureau.

III. EXPOSE DU PRESIDENT

Le président expose que : La présente assemblée générale a pour ordre du jour :

1. Démission d'un administrateur

2. S'agissant des convocations : suivant la liste des présences ci-annexée, les actionnaires possédant la totalité des actions sont présents ou représentés.

IV. DELIBERATIONS ET RESOLUTIONS

L'exposé du président, après vérification, est reconnu exact par l'assemblée générale.

L'assemblée générale se reconnaît donc valablement constituée et apte à délibérer sur les points figurant à son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend la résolution suivante :

Prononce la démission en qualité d'Administrateur de Monsieur Stefaan Rubbens.

La démission aura un effet à dater de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

IV. FIN DE LA SEANCE

L'assemblée est levée à 12 h.00, après lecture et approbation du présent procès verbal.

(signatures)

Déposé en même temps que le procès verbal de l'assemblée générale du 02 mai 2014.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/09/2014 - Annexes du Moniteur belge